

# Projet EIE

## Résumé

### Raison et rôle du projet EIE actuel

Les États provinciaux du Limbourg ont adopté la Vision environnementale du Limbourg (Province du Limbourg, 2021a) (ci-après dénommée POVI21) le 8 octobre 2021. La Vision environnementale du Limbourg définit les grandes lignes de la stratégie à long terme pour le cadre de vie (physique) du Limbourg. Elle s'intéresse aussi à des questions sociales et sociétales.

La province du Limbourg mettra à jour en 2025 la POVI21 adoptée en 2021. La mise à jour de la Vision environnementale du Limbourg permettra de poser des choix concrets en matière de logement, de mobilité, d'énergie, de nature, d'eau, de sol, de climat, de santé, d'économie et d'agriculture, entre autres, pour l'ensemble de la province. Les avis exprimés par les différentes parties sur la POVI21 ont également montré qu'elle devrait être moins générale et moins abstraite, et qu'elle devrait fournir davantage d'orientations et de conseils.

Le présent document concerne un projet d'EIE pour la mise à jour de la Vision environnementale du Limbourg de 2021. Il répond à la question de savoir si les choix territoriaux prévus dans la POVI à mettre à jour sont suffisamment ciblés. Les choix territoriaux des scénarios de synthèse des études de conception pour les trois régions du Limbourg ont été confrontés aux objectifs de la POVI mise à jour dans le projet d'EIE. Ces études de conception sont en partie à l'origine de la mise à jour de la POVI. Les résultats ont donné lieu à des recommandations de mise à jour. En outre, nous avons également examiné si les choix territoriaux avaient des incidences sur l'environnement.

### Évaluations réalisées et méthodologie appliquée

Les études de conception ont permis de distiller tous les choix territoriaux pour chaque région. Pour chacune d'entre elles, nous avons examiné si et comment les choix territoriaux contribuent aux objectifs provinciaux. Tout d'abord, nous avons examiné la manière dont chaque choix territorial contribue à chaque objectif. Dans un deuxième temps, nous avons étudié la réalisation de l'objectif.

Nous avons utilisé les objectifs formulés dans la proposition territoriale du Limbourg (Province du Limbourg, 2023b). Cependant, la proposition territoriale date de 2023, et certains éléments ont changé depuis lors, qui ont également été pris en compte. Ainsi, les conseils provinciaux ont formulé et adopté de nouveaux objectifs sur la base, par exemple, de cadres politiques récents, certains objectifs ont été ajustés et d'autres ont été abandonnés en raison d'observations récentes ou parce qu'ils sont désormais couverts par de nouveaux objectifs (plus concrets).

La Commission EIE a commenté les objectifs de la POVI21 en indiquant qu'ils devraient être élaborés au niveau régional et provincial de manière à pouvoir être correctement évalués (Commission EIE, 2024). Cette démarche peut se faire, par exemple, en rendant les objectifs plus spécifiques et/ou quantitatifs, et en y associant certaines normes. Une analyse des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et limités dans le temps) a été effectuée. La province peut se fonder dessus pour concrétiser davantage les objectifs lors de la mise à jour de la POVI.

La Note sur la portée et les détails (NRD) (Exécutif provincial du Limbourg néerlandais, 2024), qui a été préparée pour ce projet EIE, présente à l'annexe 2 le cadre d'évaluation utilisé dans l'EIE de la POVI21. Il contient 125 indicateurs. En consultation avec la province, il a été décidé de ne pas évaluer tous ces indicateurs dans le projet EIE actuel, mais seulement ceux qui ne sont pas couverts par les objectifs provinciaux actuellement applicables.

Si les répercussions sur les sites Natura 2000 ne peuvent pas être exclues à l'avance, une évaluation afférente doit être réalisée en vertu de la loi sur l'environnement. L'évaluation afférente identifie les risques d'effets significatifs sur les caractéristiques naturelles et les objectifs de conservation du réseau Natura 2000 en raison des choix territoriaux. Elle décrit également les mesures d'atténuation qui peuvent être prises ou les ajustements politiques qui peuvent être apportés pour éviter les impacts significatifs. Enfin, elle identifie des possibilités d'incidences positives sur le réseau Natura 2000. Elle est conforme au niveau de détail de la Vision environnementale, ce qui signifie qu'elle porte principalement sur les grandes lignes.

### Conclusions et recommandations

La mise à jour de la Vision environnementale de la province du Limbourg porte sur une comparaison des objectifs provinciaux fixés avec la situation de référence et les choix territoriaux proposés. Le projet EIE évalue la faisabilité de ces objectifs sur la base de leur formulation, de leur réalisation et de leur impact sur un certain nombre d'indicateurs. L'analyse montre que la province progresse sur de nombreux thèmes, mais aussi qu'il existe des sujets de préoccupation

majeurs et des domaines à améliorer pour réaliser les ambitions. Les principales conclusions pour chaque composante de l'analyse sont présentées ci-dessous.

### **Sur la base de l'évaluation des objectifs provinciaux**

Sur la base de la liste des objectifs provinciaux et de l'analyse de ces objectifs, le présent projet EIE formule les recommandations suivantes :

- La division thématique des objectifs doit être plus claire. Chaque objectif doit s'inscrire dans le cadre d'un thème précis afin de renforcer la cohérence de la POVI et de ses thèmes politiques. Le projet EIE présente une première idée de ce que pourrait être cette classification thématique.
- Des objectifs doivent être définis pour chaque thème. Actuellement, il manque encore des objectifs, par exemple, en matière de culture et de sport/exercice. Si, malgré tout, des objectifs ne sont pas formulés sur certains thèmes, la POVI doit clairement indiquer les raisons de cette omission.
- La cohérence entre les objectifs et les indicateurs pourrait être améliorée. L'évaluation a révélé que 34 indicateurs de la NRD (disponibles à l'adresse suivante <https://www.commissiemer.nl/adviezen/3871>) ne sont pas couverts par les objectifs. Il est recommandé d'inclure des objectifs supplémentaires dans la nouvelle version de la POVI pour les aspects que la province juge pertinents. Dans cette optique, les objectifs et les indicateurs doivent être mieux articulés : chaque objectif doit être assorti d'au moins un indicateur et chaque indicateur doit être lié à un objectif.
- L'analyse des objectifs a révélé que tous les objectifs ne sont pas SMART. Sans pour autant dire qu'il ne s'agit pas d'un bon objectif substantiel, cela en dit long sur le degré de spécificité, de mesurabilité et de testabilité de l'objectif. Par conséquent, conformément à l'avis de la Commission EIE (Commission EIE, 2024), il est à nouveau recommandé de définir tous les objectifs de manière à ce qu'ils puissent être correctement évalués. En d'autres termes, tous les objectifs doivent être SMART, faute de quoi ils seront remplacés ou écartés. La section 4.2 présente des propositions pour plusieurs objectifs afin de les rendre plus mesurables et testables.

### **Sur la base de l'évaluation de la réalisation de l'objectif**

Lors de l'évaluation des choix territoriaux des études de conception pour les trois régions, les effets de chevauchement et de complémentarité sur la réalisation des objectifs ont été analysés. Cette démarche a permis de dégager les conclusions suivantes :

#### **Points positifs**

Les choix territoriaux contribuent fortement à certains objectifs et thèmes :

- La qualité des paysages et de l'espace est abordée de manière positive à l'échelle de la province.
- Les objectifs relatifs à l'eau et à la nature recueillent un large soutien dans les régions nord et du centre.
- Les objectifs de mobilité sont jugés positivement dans les régions nord et sud, à l'exception de la sécurité routière.
- La santé et la sécurité reçoivent un soutien important dans les régions du centre et sud.

#### **Points d'attention**

Plusieurs objectifs ont un impact négatif prédominant sur la réalisation des objectifs en raison de choix territoriaux qui s'entraînent mutuellement. Cela concerne en particulier les objectifs suivants :

- Offrir des perspectives d'avenir aux exploitations agricoles.
- Développer l'économie rurale.
- Réaliser 29 550 logements d'ici 2030 (principalement grâce au remplissage et à l'ajout de rues).
- Améliorer la sécurité routière par rapport à 2023.
- Maintenir un niveau de bruit acceptable le long des routes provinciales et des entreprises.
- Interprétation par zone de l'eau et du sol pour guider les développements dans l'environnement bâti.

En outre, certains objectifs sont sous-exposés, les choix territoriaux n'ayant que peu d'impact. Cela s'applique, par exemple, aux objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité des logements.
- Extraction de matières premières de construction à valeur ajoutée sociale.
- Utilisation multiple de l'espace dans les décharges désaffectées.

Pour les objectifs multiples, la réalisation de l'objectif est incertaine (effets variables sur la réalisation de l'objectif). Comme cela varie considérablement d'une région à l'autre et que les effets sur la réalisation des objectifs sont incertains, ils ne sont pas inclus dans les conclusions et recommandations à l'échelle de la province. En revanche, nous renvoyons à chaque chapitre régional (chapitres 7 à 9), en particulier au paragraphe 4 (Conseils pour la mise à jour de la POVI) de chaque chapitre régional.

Les conclusions et les recommandations sont particulièrement pertinentes pour les régions, mais pas pour la province dans son ensemble.

### **Recommandations pour la mise à jour de la POVI**

Sur la base des résultats ci-dessus concernant la réalisation des objectifs, les recommandations suivantes ont été formulées à l'échelle de la province, par thème :

#### **Logement**

- Définir des plans explicites pour fournir des logements abordables (loyer social, loyer moyen et achat abordable), en mettant l'accent sur les primo-accédants, les groupes vulnérables et les personnes âgées.
- Étudier les possibilités de relever une partie du défi du logement en construisant des logements à la périphérie des centres et en réaménageant les bâtiments agricoles.
- Autoriser les combinaisons de fonctions dans les zones tampons autour de la nature dont la valeur écologique est limitée, afin de ne pas entraver directement les objectifs en matière de logement.

#### **Eau, sol et sous-sol**

- Étendre le principe de gestion de l'eau et des sols à l'environnement bâti, en l'associant à des mesures d'adaptation au climat telles que la rétention d'eau, la végétalisation et le refroidissement.
- Délimiter explicitement de nouvelles zones d'extraction d'eau et de protection des eaux souterraines et formuler des choix de sites en fonction de la qualité du sol et de l'eau.
- Utiliser les décharges fermées et les projets pour les matières premières de construction comme des sites prometteurs pour la production d'énergie renouvelable ou à des fins multifonctionnelles.
- Prévenir les effets négatifs des anciennes mines de charbon et formuler des stratégies claires pour une réponse adéquate s'ils se produisent.

#### **Santé et sécurité**

- Intégrer dans les plans d'aménagement du territoire des mesures d'atténuation de la pollution atmosphérique et sonore, telles que des écrans antibruit, des revêtements routiers innovants et des zones tampons vertes.
- Encourager la gestion du bruit pour améliorer le cadre de vie.

#### **Mobilité**

- Accroître la sécurité routière en améliorant les infrastructures telles que les pistes cyclables sécurisées, les ronds-points et les mesures de lutte contre les excès de vitesse. Combiner cela à des campagnes d'éducation et à l'application de la loi.
- Encourager la mobilité durable en accordant une attention particulière à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques.

#### **Agriculture et horticulture**

- Clarifier les perspectives d'avenir des entrepreneurs agricoles et les aider à assurer la viabilité, l'extension et la diversification de leurs activités grâce à une aide financière et au partage des connaissances.
- Développer les possibilités d'agriculture respectueuse de la nature, par exemple dans les zones tampons autour des zones Natura 2000 et du NNN (Réseau Nature Pays-Bas).

#### **Énergie**

- Formuler une vision territoriale intégrée pour l'infrastructure énergétique et harmoniser celle-ci avec d'autres fonctions telles que la nature et la mobilité.
- Concentrer la production d'énergie renouvelable sur des sites à faible valeur paysagère, à proximité des infrastructures existantes.

#### **Économie**

- Encourager les initiatives économiques à petite échelle dans les campagnes, telles que les chaînes alimentaires locales, l'agritourisme et l'utilisation multifonctionnelle des terres.
- Réserver des zones pour des projets innovants qui renforcent l'économie rurale et offrent des solutions aux exploitations agricoles sous pression.

## Culture, sport et patrimoine

- Fixer des objectifs pour le sport. La province peut promouvoir le sport et l'exercice physique, par exemple en créant des installations sportives supralocales et en rendant les espaces extérieurs propices à l'exercice physique. En combinant le sport et l'exercice physique avec des questions territoriales et/ou économiques, par exemple, les provinces peuvent favoriser le sport et l'exercice physique en coopération avec les municipalités.
- Fixer des objectifs pour la culture. Par exemple, la province peut réserver des espaces pour des institutions culturelles supralocales, veiller à ce que l'offre d'éducation culturelle soit bien répartie dans la région ou soutenir activement l'art amateur.
- Protéger les monuments verts et les éléments du paysage ayant une valeur historique en les préservant et en les réaffectant. Encourager l'utilisation multifonctionnelle des monuments afin d'accroître leur valeur sociale et économique et de contribuer activement à la qualité de vie et à l'identité culturelle du Limbourg.

### Sur la base de l'évaluation des indicateurs restants

Sur la base de l'évaluation des indicateurs restants, plusieurs recommandations sont formulées concernant les indicateurs (cadre d'évaluation) et les objectifs provinciaux. La liste complète des indicateurs est disponible dans la NRD à l'adresse : <https://www.commissiemer.nl/adviezen/3871>.

Pour chaque indicateur, il convient d'indiquer clairement la source examinée et la nature de la normalisation. Si aucune information n'est disponible sur un indicateur particulier, il s'agit d'un point d'action pour la province qui doit commencer à collecter des informations à ce sujet. Certains indicateurs gagneraient à être transformés en objectifs, car le suivi des indicateurs n'est pas très parlant en soi. Enfin, il faut envisager d'abandonner les indicateurs qui ne sont pas pertinents ou pour lesquels aucune information n'est disponible. La raison pour laquelle certains indicateurs sont ou ne sont pas inclus dans la mise à jour de la POVI doit être clairement communiquée.

En outre, la cohérence entre les objectifs et les indicateurs doit être améliorée. Un total de 34 indicateurs n'est pas couvert par les objectifs. S'il s'agit d'aspects que la province considère comme pertinents, il est recommandé à la province d'inclure des objectifs supplémentaires dans la POVI mise à jour. On peut citer, par exemple, les objectifs relatifs aux questions sociales, à la culture et aux sports, à l'éducation, au travail et aux revenus. Dans cette optique, les objectifs et les indicateurs doivent être mieux articulés : chaque objectif doit être assorti d'au moins un indicateur et chaque indicateur doit être lié à un objectif. Il convient également de rendre plus claire et moins ambiguë la ventilation par thème des objectifs et des indicateurs.

L'évaluation des indicateurs restants fait ressortir un point général : tous les indicateurs ne peuvent pas avoir des effets exclusivement positifs. La province doit fixer des priorités et faire des choix. Les recommandations suivantes sont formulées pour remédier aux répercussions négatives :

- Sécurité externe : décrire les mesures qui préviennent ou atténuent les effets négatifs des choix territoriaux, par exemple pour les développements autour de la DRC, le doublement des voies et le développement résidentiel autour des zones ferroviaires. Veiller à garantir correctement la sécurité extérieure dans la version mise à jour de la POVI.
- Espèces allochtones envahissantes : décrire les mesures qui permettent de gérer les risques de propagation des espèces allochtones envahissantes et d'améliorer la biodiversité. La connexion des réserves naturelles peut contribuer à la propagation d'espèces allochtones envahissantes, mais ce risque peut être contrôlé par des mesures. L'amélioration de la biodiversité et la lutte contre les espèces envahissantes doivent aller de pair lors de la conception des connexions écologiques. Ces questions pourraient être incluses dans la version mise à jour de la POVI.
- Archives du sol/patrimoine archéologique : assurer la conservation et le développement du patrimoine archéologique en incluant des mesures de protection dans les choix territoriaux ou ailleurs dans la POVI. Décrire clairement comment ces effets négatifs seront évités ou atténués. Veiller à ce que les archives pédologiques et/ou le patrimoine archéologique soient pleinement pris en compte dans tous les projets d'aménagement du territoire.
- Position internationale (pôle agricole) : inclure clairement dans les choix territoriaux ou ailleurs dans la POVI la manière dont ces effets négatifs seront évités ou atténués. Formuler des stratégies pour soutenir le pôle agricole. Toutefois, la province doit également mettre en balance les effets positifs sur la nature et le maintien d'une position agricole internationale.

Pour les indicateurs qui sont sous-exposés à la fois par les objectifs et par les choix territoriaux, des objectifs supplémentaires peuvent être inclus dans la POVI comme nous l'avons déjà mentionné. Il est également possible de décider de tenir compte de ces aspects dans les choix territoriaux, par le biais de modifications ou d'ajouts.

### Sur la base de l'évaluation afférente

L'évaluation afférente a examiné si les choix territoriaux opérés dans le cadre des études de conception des différentes régions pouvaient avoir des effets négatifs sur les sites Natura 2000. Sur les 59 choix, 15 sont exclus des effets négatifs, tandis que 44 choix sont évalués individuellement. Pour certains choix, des mesures d'atténuation peuvent empêcher des retombées significatives (vert), mais des incertitudes subsistent pour de nombreux choix, principalement en raison des dépôts d'azote (orange). Huit choix sont jugés problématiques (rouge), car la dégradation ne peut être exclue et les mesures d'atténuation risquent d'être inexistantes ou insuffisantes pour la prévenir ou l'atténuer. Il s'agit des choix territoriaux suivants :

- Développer Venlo sur le plan du logement, des équipements et de la mobilité avec le campus Brightland (centre de connaissances et de pratiques pour l'agriculture et la logistique), la connexion au couloir Delta-Rhin et une station de 380 kV.
- Weert/Nederweert (à cause de Brainport) et Roermond se développent pour répondre à la croissance (supra)régionale.
- Garder l'espace ouvert ou l'ouvrir entre les noyaux.
- Nouvelle gare de Baexem-Heythuysen avec développement de la gare et croissance modeste de Heythuysen.
- Accroître l'accessibilité transfrontalière en améliorant les transports publics et les liaisons cyclistes vers les zones économiques centrales et d'autres destinations stratégiques, afin d'élargir le marché du travail.
- Rénovation urbaine pour répondre à la demande quantitative et qualitative de logements.
- Étendre la croissance urbaine à l'intérieur des zones bâties existantes et concentrer les équipements dans les principaux villages.
- Renforcer l'industrie manufacturière et l'économie de la connaissance par le biais de campus et de villes universitaires, en mettant l'accent sur l'économie circulaire, la mise à l'échelle et la contribution au renforcement structurel socio-économique.

En raison du caractère abstrait de la Vision environnementale, l'évaluation afférente fournit principalement une vue d'ensemble des risques potentiels et des directives pour l'élaboration de plans futurs. Elle souligne l'importance des mesures d'atténuation et de la recherche de suivi pour gérer les effets négatifs. Des projets spécifiques devraient être examinés en détail à des stades ultérieurs afin d'obtenir des garanties quant à la protection des sites Natura 2000.

Les effets transfrontaliers sur les sites Natura 2000 en Allemagne et en Belgique sont exclus, car les normes néerlandaises en matière d'azote sont inférieures aux limites fixées dans ces pays voisins. Ainsi, les répercussions écologiques à l'extérieur des Pays-Bas sont réduites.

Cette évaluation afférente jette des bases solides pour la poursuite du projet, en mettant l'accent sur les risques écologiques et leur atténuation. La province dispose ainsi d'un cadre lui permettant de protéger efficacement les sites Natura 2000 et de poser des choix durables en matière d'aménagement du territoire.

## Conclusion

Le projet EIE pour la mise à jour de la POVI fournit une analyse détaillée des objectifs provinciaux, des choix territoriaux et des indicateurs restants. Le document met en évidence les perspectives et les défis liés aux choix territoriaux et à leurs conséquences sur le cadre de vie. Si les choix proposés concourent à la réalisation d'un grand nombre d'objectifs et de thèmes, les préoccupations et les contradictions sont également nombreuses et peuvent être approfondies dans le cadre de la mise à jour de la POVI.

L'analyse des objectifs provinciaux souligne l'importance d'une classification thématique claire. Une structure unifiée fait actuellement défaut, laissant certains sujets tels que la culture et le sport sans couverture adéquate. Cette situation rend difficile la cohérence entre les différents thèmes politiques. En outre, de nombreux objectifs ne sont pas SMART, ce qui rend l'examen et le suivi difficiles. Le projet EIE souligne que le fait de rendre les objectifs plus spécifiques, mesurables et vérifiables permet d'établir un lien avec les ambitions et les choix territoriaux de la province.

L'évaluation de la réalisation des objectifs dans les régions nord, du centre et sud montre que les choix territoriaux contribuent généralement fortement à certains thèmes tels que le paysage, la nature, la gestion de l'eau et la mobilité. Dans le même temps, certains domaines clés suscitent des inquiétudes, car les choix territoriaux ont un effet négatif ou s'entraînent mutuellement. Ce constat s'applique, par exemple, aux perspectives d'avenir des exploitations agricoles, au développement de l'économie rurale, à l'accessibilité du logement et à l'amélioration de la sécurité routière. En particulier, le principe « une plus grande ville, plus de terres » limite les possibilités de relever le défi du logement, puisqu'il se concentre principalement sur le remplissage.

Pour ce qui est des indicateurs restants, plusieurs questions méritent d'être examinées. De nombreux indicateurs manquent de normalisation et de sources, ce qui rend leur évaluation difficile. En outre, 34 indicateurs ne sont pas couverts par les objectifs actuels, tels que les aspects liés aux thèmes sociaux, à la culture, aux sports, à l'éducation, au travail et aux revenus. Le projet EIE recommande d'inclure des objectifs supplémentaires et d'améliorer la cohérence entre les objectifs et les indicateurs. Dans le cas des indicateurs ayant des incidences négatives, tels que la sécurité extérieure, les espèces allochtones envahissantes et le patrimoine archéologique, des choix territoriaux ciblés permettent d'atténuer ces incidences et d'assurer une protection.

L'évaluation afférente a évalué les choix territoriaux en fonction de leurs incidences sur les sites Natura 2000. Bien que de nombreux choix prévoient des mesures d'atténuation, huit choix restent problématiques étant donné qu'il est impossible d'exclure complètement des incidences négatives majeures. Il s'agit notamment du saut d'échelle pour Venlo, de la croissance de Weert/Nederweert et de Roermond, et de la rénovation urbaine dans la région sud. Le projet EIE précise que des recherches de suivi et des mesures d'atténuation sont nécessaires pour réduire les risques écologiques, tandis que des projets spécifiques nécessitent d'être détaillés davantage afin d'obtenir des garanties sur la protection des sites Natura 2000.

La mise à jour de la POVI tient également compte de facteurs exogènes tels que l'évolution des réglementations nationales et internationales, les tendances socio-économiques et la transition énergétique. Ces facteurs sont susceptibles d'affecter la faisabilité et la mise en œuvre des choix territoriaux, ainsi que leurs effets sur la réalisation des objectifs provinciaux.

Dans l'ensemble, le projet EIE constitue une base essentielle pour la mise à jour de la POVI et souligne la nécessité d'une approche plus intégrée et plus concrète. Si elle formule des objectifs SMART, fixe des priorités claires et prend des mesures ciblées pour les thèmes sous-exposés et problématiques, la province du Limbourg peut, grâce à la mise à jour de la POVI, contribuer davantage à la réalisation des objectifs provinciaux. Le document fournit des orientations précieuses pour affiner les choix territoriaux et aboutir à une vision territoriale durable et évolutive pour le Limbourg.

## Effets transfrontaliers

Les plans, programmes et projets relevant de l'EIE se traduisent parfois par des effets (environnementaux) significatifs dans un autre pays. Dans ce cas, l'autorité compétente des Pays-Bas doit en informer le pays concerné.

Dans cette optique, les choix territoriaux susceptibles d'avoir un effet transfrontalier (environnemental) sont énumérés ci-dessous. Le tableau présente également les incidences potentielles sur les sites Natura 2000 à l'étranger (sur la base de l'évaluation afférente) et, le cas échéant, leur nature.

Tableau 13-1 | Effets transfrontaliers potentiels (environnementaux) des choix territoriaux.

	Choix territorial	Quel type d'effet transfrontalier est possible ?
<b>Région nord</b>	Extensification de l'agriculture à proximité des noyaux et dans les vallées des cours d'eau, parfois avec un élargissement aux services sociaux, à l'agriculture durable avec des chaînes régionales pour des aliments sains et des matériaux de construction biosourcés.	Compte tenu de la distance qui nous sépare de l'Allemagne et de la Belgique, la modification de la gestion de l'eau dans et autour du Peelvenen n'a pas d'effet. L'extensification de l'agriculture peut entraîner une réduction des dépôts d'azote, y compris à l'étranger.
	Les grands élevages de bétail bénéficient d'un espace sur des sites à l'épreuve du temps, selon le principe « la bonne exploitation au bon endroit ».	L'interprétation de l'expression « au bon endroit » est cruciale pour déterminer si des effets transfrontaliers se produisent ou non.
	Poursuite du regroupement de l'horticulture sous serre et recherche de l'efficacité énergétique avec une connexion au couloir Delta-Rhin et une station de 380 kV.	L'étude de conception a recensé plusieurs pôles pour l'horticulture en serre près de la frontière avec l'Allemagne. Les émissions de ces pôles peuvent avoir un effet transfrontalier. La connexion au couloir Delta-Rhin peut avoir des effets économiques en Allemagne.
	Le renforcement de la mobilité au niveau suprarégional passe par l'intensification de l'axe Eindhoven-Venlo et par l'électrification et le doublement de la ligne de la Meuse entre Nimègue et Roermond, Venray et Horst-Sevenum servant également de nœuds stratégiques.	Le développement de la mobilité au niveau suprarégional peut accroître la mobilité transfrontalière.
	Maasduinen est relié à Mookerheide et Reichswald et privilégie la tranquillité, la verdure et la convivialité, avec la N271 comme route panoramique.	La connexion de la Maasduinen à la Mookerheide de Gelderse et à la Reichswald d'Allemagne peut avoir un effet sur la qualité de la nature.
	Développer Venlo sur le plan du logement, des équipements et de la mobilité avec le campus Brightland (centre de connaissances et de pratiques pour l'agriculture et la logistique), la connexion au couloir Delta-Rhin et une station de 380 kV.	Ce choix territorial mise sur un réseau énergétique international à travers le couloir Delta-Rhin, qui pourrait avoir des retombées économiques en Allemagne.
<b>Région centrale</b>	Les petits et moyens centres résidentiels du nord du Limbourg se développent de manière ciblée : Mook-Molenhoek et Reuver en tant que villes de banlieue, Gennep en tant que centre de soins de santé et de services, Venray et Horst avec une combinaison de fonctions de résidence, de travail et d'économie.	Certaines localités comme Mook, Molenhoek, Gennep et Reuver étant situées à la frontière, les effets économiques et les émissions d'azote risquent de se répercuter sur les régions environnantes.
	Les cours d'eau naturels comme le Tungelroy, le Roggel, le Vlootbeek, le Putbeek, le Pepinusbeek, la Roer et la Swalm serpenteront à nouveau, l'approvisionnement en eau sera augmenté et des	Un aménagement de ces cours d'eau permettrait d'améliorer la connexion avec les zones en amont des cours d'eau en Allemagne et en Belgique.

forêts caractéristiques des vallées fluviales se formeront.

L'extensification de l'élevage se produit autour des cours d'eau surchargés en azote.

Ce phénomène permet de réduire les dépôts d'azote dans les réserves naturelles situées de l'autre côté de la frontière.

### Choix territorial

### Quel type d'effet transfrontalier est possible ?

Restaurer les anciens méandres de la Meuse, les abaissements du niveau du sol et les lacs de la Meuse pour le stockage de l'eau, la nature et les loisirs.

L'augmentation du stockage de l'eau peut également affecter les zones situées le long de la Meuse frontalière en Belgique.

Doublement et électrification de la ligne ferroviaire Roermond-Venlo.

Le doublement des voies améliore les liaisons régionales, y compris vers/depuis l'étranger.

#### Région sud

Promouvoir les couloirs écologiques (transfrontaliers) afin d'inverser la fragmentation des zones naturelles.

Améliorer les échanges d'espèces et renforcer la biodiversité au-delà des frontières nationales.

Examiner les rives de la Meuse à Eijsden et Maastricht, entre autres, sous l'angle de la sécurité de l'eau en relation avec l'adaptation au climat, les loisirs et le développement urbain.

Amélioration de la sécurité des eaux et de l'adaptation au climat pour les Pays-Bas et la Belgique, la Meuse étant un bassin fluvial international.

Accroître l'accessibilité transfrontalière en améliorant les transports publics et les liaisons cyclistes vers les zones économiques centrales et d'autres destinations stratégiques, afin d'élargir le marché du travail.

Un réseau de transport et un marché du travail plus étendus et mieux connectés.

Augmentation de la capacité du réseau électrique (y compris l'extension de 380 kV) et réservation territoriale stratégique (70 m) pour les itinéraires souhaités pour des réseaux énergétiques robustes avec des pipelines (épine dorsale de l'hydrogène, couloir Delta-Rhin et applications du réseau de chaleur).

Amélioration de l'approvisionnement en énergie et de la coopération entre les Pays-Bas et les pays voisins.

Zone de protection du télescope Einstein, y compris une zone tampon de 10 km autour.

Empiétement territorial de la zone de protection où des restrictions s'appliquent. Renforcer la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie.

### Natura 2000 et effets transfrontaliers

Les sites Natura 2000 situés à proximité, en Allemagne et en Belgique, ne devraient pas subir d'effets transfrontaliers négatifs. Ce point a été évalué sur la base des effets potentiels, le principal effet transfrontalier étant le dépôt d'azote. L'Allemagne et la Belgique ont des valeurs limites de dépôt critique différentes pour l'azote, qui sont plus élevées qu'aux Pays-Bas. Étant donné que les choix territoriaux s'appuient sur cette valeur de dépôt critique inférieure applicable aux Pays-Bas, on peut supposer qu'elle ne dépasse pas les limites fixées pour l'Allemagne et la Belgique. Il n'y a donc pas d'incidence transfrontalière négative sur les sites Natura 2000.

# Évaluation afférente

## Résumé et conclusion finale

### Résumé de l'analyse d'impact

Cette évaluation afférente a permis de déterminer si la mise en œuvre des choix territoriaux des études de conception établies pour la mise à jour de la Vision environnementale de la province du Limbourg risque de porter atteinte aux caractéristiques naturelles des zones Natura 2000 avoisinantes. Sur la base d'un processus sélectif, 15 choix territoriaux ont été classés comme n'ayant pas d'incidences négatives sur les sites Natura 2000. Les 44 autres choix territoriaux ont été évalués individuellement. Le tableau 3 ci-dessous résume l'analyse d'impact finale. La méthode des feux de signalisation ci-dessous (expliquée au chapitre 1) est appliquée pour les évaluations d'impact du tableau 3.

Couleur	Nature et atténuation des effets
Vert	Les effets sur les sites Natura 2000 situés à proximité devraient être nuls ou uniquement positifs.
Orange	Une dégradation des caractéristiques naturelles des sites Natura 2000 concernés n'est pas à exclure. Toutefois, il est possible d'éviter ou de limiter ces effets en adoptant des mesures d'atténuation, en appliquant des cadres de compromis ou en utilisant certains protocoles. Dans ce cas, le feu peut encore passer au vert.
Rouge	Une dégradation des caractéristiques naturelles des sites Natura 2000 situés à proximité n'est pas à exclure. On ne peut pas non plus savoir s'il existe des mesures (suffisantes) pour la prévenir ou l'atténuer. Il est conseillé de fixer des conditions préalables ou d'apporter des nuances dans le texte de la Vision environnementale pour les choix territoriaux assortis d'une note rouge. Lors de l'élaboration du plan pour ces choix territoriaux, il convient également d'évaluer s'il est nécessaire de procéder à un test ADC.

Tableau 3 Résumé des évaluations d'impact avant et après l'application des mesures d'atténuation

		Analyse d'impact avant les mesures	Analyse d'impact après les mesures
Nord	Zone renforcée de Peel visant à restaurer les tourbières humides, reliant Mariapeel, Deurnsche Peel et Groote Peel à l'aide de voies de communication écologiques.	+	
	La région de Peelvenen connaîtra des niveaux d'eau plus élevés, avec une agriculture extensive qui suit le niveau de l'eau et un mélange de forêts de	+	
	Extensification de l'agriculture à proximité des noyaux et dans les vallées des cours d'eau, parfois avec un élargissement aux services sociaux, à l'agriculture durable avec des chaînes régionales pour des aliments sains et des matériaux	+	
	Les grands élevages de bétail bénéficient d'un espace sur des sites à l'épreuve du temps, selon le principe « la bonne exploitation au bon endroit ».	+	
	Poursuite du regroupement de l'horticulture sous serre et recherche de l'efficacité énergétique avec une connexion au couloir Delta-Rhin et une station	+/-	
	Renforcer les vallées fluviales pour en faire des liaisons vertes et bleues, en partie grâce à une utilisation différente des terres, en mettant l'accent sur l'écologie, la collecte de l'eau et la fonction de zone de loisirs à proximité du ruisseau, et plus loin du ruisseau, sur les possibilités d'élevage extensif et sur les cultures arables et de plein champ plus haut sur les flancs (plus secs).	+/-	

Centre	Des efforts sont déployés pour répartir la pression récréative afin de soulager les grands centres naturels où les loisirs de jour sont réservés aux visiteurs et se limitent à quelques centres d'accueil et aux loisirs résidentiels dans les zones	+-	
	Les anciens méandres de la Meuse retrouvent leur utilité pour la nature, pour capter les eaux de crue et pour servir de source d'eau potable.	+-	
	Le renforcement de la mobilité au niveau suprarégional passe par l'intensification de l'axe Eindhoven-Venlo et par l'électrification et le doublement de la ligne de la Meuse entre Nimègue et Roermond, Venray et Horst-Sevenum servant également de nœuds stratégiques.	+-	
	La mobilité est améliorée au niveau local en exploitant le potentiel du vélo grâce à l'amélioration des pistes cyclables et des ferries.	+-	
	La Meuse devient actrice du paysage et de la nature grâce à la restauration et à l'agrandissement de Maasheggen et au	-	red
	Maasduinen est relié à Mookerheide et Reichswald et privilégie la tranquillité, la verdure et la convivialité, avec la N271 comme route panoramique.	+	green
	Développer Venlo sur le plan du logement, des équipements et de la mobilité avec le campus Brightland (centre de connaissances et de pratiques pour l'agriculture et la logistique), la connexion au couloir Delta-Rhin et une station de	-	red
	Weert/Nederweert (à cause de Brainport) et Roermond se développent pour répondre à la croissance (supra)régionale.	-	red
	Garder l'espace ouvert ou l'ouvrir entre les noyaux.	+-	yellow
	Autour des zones humides de Peelvenen, extensification de l'agriculture et	+	green
	L'ensemble de zones naturelles humides précieuses à l'est de Weert devient considérablement plus humide et est relié à un réseau robuste.	+	green
	Sur l'île de Weert, extensification de l'agriculture, en particulier de l'élevage, de la production de légumes pour les chaînes régionales, amélioration du paysage grâce à un programme de démolition/rouge pour rouge.	+	green
	Les canaux de Peel sont reverdis et l'eau, après avoir été purifiée grâce à une culture intelligente, devient apte à humidifier la nature.	+-	yellow
	Les cours d'eau naturels comme le Tungelroy, le Roggel, le Vlootbeek, le Putbeek, le Pepinusbeek, la Roer et la Swalm serpenteront à nouveau, l'approvisionnement en eau sera augmenté et des forêts caractéristiques	-	red
Sud	L'extensification de l'élevage se produit autour des cours d'eau surchargés en azote.	+	green
	Restaurer les anciens méandres de la Meuse, les abaissements du niveau du sol et les lacs de la Meuse pour le stockage de l'eau, la	+-	yellow
	La centrale électrique de Claus devient une usine d'hydrogène, reliée au couloir	+-	yellow
	Roermond et les noyaux de Melick et Swalmen se développent en centre-ville, en particulier autour de la zone ferroviaire.	-	red
	Echt et Susteren se développent à petite échelle, l'environnement des gares est amélioré.	-	red
	Doublement et électrification de la ligne ferroviaire Roermond-Venlo.	+-	yellow
	Les vallées proches des cours d'eau, les vallées de la Roer et de la Swalm et la nature, y compris le Meinweg, s'engagent dans l'extensification de l'agriculture avec une utilisation stratégique des positions foncières	+	green
Sud	L'itinéraire du couloir Delta-Rhin devient un lien écologique en surface.	+-	yellow
	Maintenir des zones d'exclusion où seul le développement de la nature est possible (zones Natura 2000 et Natuurnetwerk Nederland) et désigner des zones tampons autour de ces zones, où les activités existantes qui nuisent à la nature et à la restauration de la nature doivent être transformées.	+	green
	Promouvoir les couloirs écologiques (transfrontaliers) afin d'inverser la fragmentation des zones naturelles.	+	green
	Moins de restrictions sur l'utilisation des terres au niveau des zones tampons et garder de l'espace pour, par exemple, une agriculture respectueuse de la nature, éventuellement avec une co-utilisation à des fins récréatives.	+	green
	Faire de la place pour le cours d'eau dans la mesure du possible.	+-	yellow
	Faire de la place dans la zone urbaine pour l'infiltration et la collecte de l'eau.	+-	yellow

	Autres utilisations des terres en raison des exigences en matière de qualité de l'eau et de l'amélioration de la biodiversité.	+-	
	Une zone tampon indicative de 100 à 250 mètres autour des ruisseaux et des rivières, dans laquelle l'infiltration est limitée.	+	
	Examiner les rives de la Meuse à Eijsden et Maastricht, entre autres, sous l'angle de la sécurité de l'eau en relation avec l'adaptation au climat, les loisirs et le développement urbain.	+-	
	Protection des sources et des nappes phréatiques dans les zones N2000 et des ressources précieuses à l'extérieur de ces zones.	-	+-
	Miser sur des réseaux interconnectés qui offrent une alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens, en combinaison avec le développement des nœuds en améliorant la qualité des zones de gare, et en densifiant et en regroupant les équipements régionaux, les logements et les entreprises à proximité des gares et des pôles de mobilité.	+-	
	Accroître l'accessibilité transfrontalière en améliorant les transports publics et les liaisons cyclistes vers les zones économiques centrales et d'autres destinations stratégiques, afin d'élargir le marché du travail.	+-	+-
	Aux heures de pointe, accès sélectif à la circulation automobile.	+	
	Augmentation de la capacité du réseau électrique (y compris l'extension de 380 kV) et réservation territoriale stratégique (70 m) pour les itinéraires souhaités pour des réseaux énergétiques robustes avec des pipelines (épine dorsale de l'hydrogène, couloir Delta-Rhin et applications du réseau de chaleur).	+-	
	Rénovation urbaine pour répondre à la demande quantitative et qualitative de logements.	-	
	Étendre la croissance urbaine à l'intérieur des zones bâties existantes et concentrer les équipements dans les principaux villages.	-	
	Renforcer l'industrie manufacturière et l'économie de la connaissance par le biais de campus et de villes universitaires, en mettant l'accent sur l'économie circulaire, la mise à l'échelle et la contribution au renforcement structurel socio-	-	

Les évaluations montrent que ces choix territoriaux risquent d'avoir des incidences négatives notables sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Ces impacts potentiels ont été évalués dans le pire des cas, ce qui signifie que la situation la plus négative pouvant survenir lors de la mise en œuvre d'un choix territorial a été prise en compte. Dans certains cas, les effets négatifs peuvent être atténués ou il est possible d'inclure le choix territorial dans le plan de gestion en tant que mesure de conservation, et le choix territorial peut alors passer au vert. Dans de nombreux cas, certains des effets négatifs peuvent être atténués, mais le choix territorial reste orange ou rouge, principalement parce que les effets négatifs potentiels notables des dépôts d'azote ne peuvent être exclus avec certitude.

Au total, huit choix territoriaux sont de couleur rouge, ce qui signifie que la dégradation des caractéristiques naturelles des sites Natura 2000 ne peut être exclue. On ne peut pas non plus savoir s'il existe des mesures (suffisantes) pour la prévenir ou l'atténuer. De manière générale, il est conseillé à la province d'expliquer de manière plus nuancée les choix territoriaux de couleur rouge (dans la mesure du possible). Pour certains choix territoriaux, des hypothèses ont été émises sur la mise en œuvre sans explication dans le texte. Une plus grande nuance ou explication permet de lever les incertitudes ou de réfuter les hypothèses, ce qui peut éventuellement rendre l'évaluation d'impact orange ou verte. À défaut, si la Vision environnementale est adoptée avec les choix territoriaux sans autre nuance, un test ADC devra peut-être être réalisé pour les choix territoriaux pertinents dans le cadre du processus de planification (en fonction de l'élaboration effective du plan).

## Application de la présente évaluation afférente

Cette évaluation afférente comporte un niveau d'abstraction relativement élevé, cohérent avec le niveau très global auquel les choix territoriaux sont inclus dans les études de conception.

Par conséquent, dans la plupart des cas, il est impossible d'obtenir à ce stade la certitude que les plans et projets résultant de la Vision environnementale n'affecteront pas les caractéristiques naturelles des sites Natura 2000. La présente évaluation afférente fournit donc principalement une vue d'ensemble des choix territoriaux des études de conception pour la mise à jour de la Vision environnementale susceptibles d'entraîner des risques écologiques pour les sites Natura 2000. Le document décrit comment éviter les effets significatifs en adoptant des mesures d'atténuation. L'objectif principal de cette évaluation afférente est donc de fournir des pistes pour poursuivre l'élaboration du plan et la recherche sur les effets des initiatives individuelles qui résulteront des choix territoriaux. La conception et la mise en œuvre de ces processus de suivi peuvent permettre d'éviter une dégradation substantielle des sites Natura 2000.

## **Effets transfrontaliers**

Les sites Natura 2000 situés à proximité, en Allemagne et en Belgique, ne devraient pas subir d'effets transfrontaliers négatifs. Ce point a été évalué sur la base des effets potentiels, le principal effet transfrontalier étant le dépôt d'azote. L'Allemagne et la Belgique ont des valeurs limites de dépôt critique différentes pour l'azote, qui sont plus élevées qu'aux Pays-Bas. Étant donné que les choix territoriaux s'appuient sur cette valeur de dépôt critique inférieure applicable aux Pays-Bas, on peut supposer qu'elle ne dépasse pas les limites fixées pour l'Allemagne et la Belgique. Ainsi, compte tenu des choix territoriaux expliqués dans le chapitre précédent, aucun effet transfrontalier négatif sur les sites Natura 2000 n'est attendu. Toutefois, cet aspect devrait être évalué lors de l'élaboration ultérieure des plans/projets individuels suivant ces choix territoriaux, car les travaux planifiés permettront alors de déterminer les éventuels effets.

## **Lacunes dans les connaissances**

Des études d'impact écologique plus approfondies et plus détaillées seront nécessaires pour tous les choix territoriaux évalués dans la présente évaluation afférente, lorsque les plans et les projets seront élaborés plus en détail. La phase préparatoire des projets à réaliser concrètement permet de déployer et d'exploiter davantage de connaissances sur les effets que ce qui est connu au moment de la rédaction de la présente évaluation afférente. Ces connaissances apporteront des nuances aux estimations des risques figurant dans la présente évaluation afférente, et ce, afin de réduire l'incertitude quant à la nature et à l'étendue des effets. Celles-ci peuvent varier en fonction de l'emplacement réel des choix territoriaux mis en œuvre et de la manière dont ces zones sont conçues et développées. Les évaluations actuelles ont été basées sur les décisions de désignation actuelles de Natura 2000 pour tous les choix territoriaux. Si les objectifs de conservation de ces sites Natura 2000 changent, les évaluations d'incidences peuvent également changer.

## **Conclusion finale**

La province du Limbourg est en train de mettre à jour sa Vision environnementale qui contient plusieurs choix politiques directeurs pour les trois régions (nord, centre et sud) sous la forme de choix territoriaux. La présente évaluation appropriée révèle que chaque région dispose de mesures de conservation et de réduction de l'azote à la source qui contribuent à la réalisation des objectifs de conservation des zones Natura 2000 concernées et à la protection des espèces cibles. Par ailleurs, plusieurs choix au sein de chaque région sont colorés en rouge, principalement en raison de l'incertitude entourant les dépôts potentiels d'azote. La province peut inclure des textes supplémentaires à ce sujet dans la mise à jour de la Vision environnementale pour indiquer que ces éléments seront pris en compte dans la mise en œuvre des choix territoriaux et de quelle manière. Une évaluation préalable supplémentaire Natura 2000 doit être effectuée pour tous les choix territoriaux (à l'exception des mesures de conservation) afin de déterminer les éventuels risques d'effets négatifs significatifs sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés.

